Conditions générales d'adhésion au Programme de Fidélité « RÉTIF PRIME »

L'Adhésion au programme de fidélité « RÉTIF PRIME » est un service proposé par la société RE-LUX-TIF S.A. dont le siège social est établi à Zone d'activités Rue des Joncs 16A/16B - L 1818 Howald Luxembourg, TVA LU 19159264).
Le service Adhésion au programme de fidélité « RÉTIF PRIME » ci-après dénommé « le Service » est proposé dans les magasins RÉTIF. Il permet à l'adhérent, en souscrivant un abonnement payant d'1 an de bénéficier des avantages définis ci-après.
Le Service est subordonné à l'acceptation préalable des présentes conditions générales.

1. Généralités :
Le prix de l'adhésion au programme est de 49€ H.T. Toutefois, RE-LUX-TIF S.A. offre une remise de 20€ (dit Offre de Lancement). Cette offre de lancement prendra fin à la seule discrétion de la société RE-LUX-TIF S.A.
Lors d'une adhésion, effectuée en magasin, RE-LUX-TIF communiquera, par courriel à l'adhérent son numéro d'adhérent (appelé aussi « numéro de carte ») lui permettant de bénéficier en ligne des avantages du programme de fidélité « RÉTIF PRIME ».
Pour les renouvellements : l'adhérent conserve son numéro d'adhérent lui permettant de bénéficier des avantages du programme de fidélité « RÉTIF PRIME ».
Le programme de fidélité « RÉTIF PRIME » est exclusivement destinée aux professionnels. Cette adhésion est non cessible à un tiers et non remboursable.
Le programme de fidélité « RÉTIF PRIME » permet l'enregistrement des achats et permet d'avoir accès aux avantages en vigueur au jour de l'achat.

2. Avantages :
Ces avantages, à la date des présentes, sont les suivants :

- A) durant toute la période contractuelle, dans le magasin où l'adhésion a été souscrite :
  - Le bénéfice d'une remise de 10% sur 3 références valable durant 12 mois ;
  - Le bénéfice d'une remise de 5% sur le reste des références.
- B) Le bénéfice d'une remise de 15% sur la totalité des achats une fois par année civile, à l'exception du jour de l'adhésion.

Les remises A) et B) ne sont pas cumulables.
RE-LUX-TIF se réserve le droit de faire évoluer son programme d'adhésion. RE-LUX-TIF en informera l'adhérent au moins 15 jours avant son effectivité.
Ces différents avantages ne sont pas accordés :

- Sur les produits et services bénéficiant déjà d'une offre promotionnelle réservée ou non aux adhérents,
- Sur les produits marketplace,
- Sur les services de pose et/ou installation
- Sur les frais de livraison pour les achats effectués dans les magasins « RÉTIF » et en ligne sur le site www.retif.lu
- Sur les produits et services pour lesquels elles seraient prohibées par les dispositions légales ou réglementaires (notamment revente à perte),
- Lors de l'utilisation par l'adhérent d'un bon d'achat.

Les avantages ne peuvent être obtenus en magasins RÉTIF que sur présentation en caisse du numéro d'adhérent au programme de fidélité « RÉTIF PRIME ».
Toute évolution du Service et/ou des avantages et des Conditions générales d'adhésion en vigueur sera communiquée aux adhérents du programme de fidélité « RÉTIF PRIME » par email au moins quinze jours avant leur prise d'effet.

3. Durée de l'Adhésion
Le Service souscrit par l'adhérent a une durée d'1 an. A l'échéance de chaque période contractuelle, l'adhérent aura la possibilité de renouveler son adhésion pour une nouvelle période d'une année, au tarif en vigueur à la date de reconduction. Cette fin n'entraînera aucun remboursement du prix du Service.
A défaut de manifestation de sa volonté de renouveler l'adhésion, celle-ci prendra fin au terme de la période en cours. Cette fin n'entraînera aucun remboursement du prix du Service. L'ensemble des sommes versées au titre du Service resteront définitivement acquises à la Société RE-LUX-TIF S.A.

4. Territoire :
Les avantages du programme de fidélité « RÉTIF PRIME » ne sont valables qu'au sein du Magasin RÉTIF où l'adhésion a été souscrite (à l'exclusion des autres magasins Rétif et du site internet www.retif.lu.)

5. Données personnelles :
Les informations concernant l'adhérent sont traitées par RE-LUX-TIF S.A. dont le siège social est établi à Zone d'activités Rue des Joncs 16A/16B - L 1818 Howald Luxembourg - pour les besoins de la gestion du Service de RÉTIF PRIME et de notre relation commerciale ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous proposons, les informations que nous adressons et pour la prévention de la fraude. Ces informations pourront également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales et réglementaires (paiement, garantie, litige …).
RE-LUX-TIF s'engage à respecter la législation relative à la protection des données, notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (« RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données et des données personnelles.

6. Existence d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique :
Si le numéro de téléphone de l'adhérent est recueilli à l'occasion de la souscription au service adhésion, ses coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution du service ou pour être contacté afin de se voir proposer de nouveaux services. Sans préjudice de ce qui précède, conformément aux dispositions légales, il est informé qu'il peut s'il le souhaite s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, liste qui s'impose à tous les professionnels à l'exception de ceux avec lesquels l'adhérent a déjà conclu un contrat.

7. Droit applicable- Litiges :
Le présent contrat est soumis à la loi Luxembourgeoise. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux Luxembourgeois seront seuls compétents.